

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24170**

Intitulé

Diagnostiqueur immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Greta Lille Métropole	directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diagnostiqueur immobilier réalise les contrôles et diagnostics techniques obligatoires lors de la vente et de la location d'un logement (amiante, plomb, termites, gaz, électricité, DPE, ...).

Il intervient également dans les domaines non réglementés (états des lieux, mesurage, recherche de mûres, assainissement autonome, loi SRU...).

liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

effectuer une visite détaillée du logement

réaliser un devis

mesurer et calculer les surfaces

examiner la conformité des lieux avec les obligations légales relatives à la santé, surface, à la sécurité ou à l'environnement des logements

réaliser les diagnostics techniques immobiliers (gaz, électricité, termites, amiante, plomb, DPE)

rédiger les rapports des DTI réalisés

Les capacités attestées :

compétences organisationnelles

Recueillir les informations nécessaires à l'élaboration de la mission

maîtriser le temps nécessaire à l'intervention

utiliser tous les outils nécessaires à la réalisation des DTI

compétences juridiques

maîtriser la réglementation de l'immobilier et des différents DTI

maîtriser la responsabilité professionnelle et ses enjeux

Identifier le coût des différents outils

déceler les risques sanitaires liés à l'intervention et à l'utilisation de certains appareils (amiante - plomb)

compétences commerciales

maîtriser l'environnement et le marché

Développer des argumentaires

Identifier les tarifications appliquées et savoir se positionner

Elargir et consolider un réseau

réaliser un devis et un bon de commande

compétences techniques

repérer l'amiante dans les bâtiments

constater le risque d'exposition dans les bâtiments

réaliser les états relatifs à la présence de termites

réaliser l'état de l'installation intérieure gaz en habilitation

réaliser l'état de l'installation intérieure d'électricité

réaliser le diagnostic de performance énergétique (DPE)

mesurer le logement (application de la loi Carrez)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

secteurs du bâtiment et de l'immobilier : cabinet d'expertise, bureau de contrôle technique, d'étude et d'ingénierie, cabinets

d'architectes et maîtres d'œuvre

diagnostiqueur immobilier

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

H1301 : Inspection de conformité

Réglementation d'activités :

décret n° 2006-1114 du 5 septembre relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

composante organisationnelle

composante juridique

composante commerciale

composante technique

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24170 - Maîtriser l'environnement du Diagnostiqueur Immobilier	<p>Analyser les facteurs liés à l'environnement de travail du diagnostiqueur immobilier</p> <p>Définir la responsabilité liée au métier de diagnostiqueur immobilier</p> <p>Connaître et comprendre l'acte de construire et la filière bâtiment et les interactions entre les acteurs.</p> <p>Connaître les matériaux et maîtriser les connaissances architecturales liées</p> <p>S'approprier les enjeux du développement durable et leurs intégrations dans le métier</p> <p>Évaluation en cours de formation - dossier de synthèse professionnelle - dossier professionnel (mémoire) - évaluation mise en situation pratique - évaluation dans le cadre d'un passage devant un jury</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24170 - Manager l'activité du métier de Diagnostiqueur Immobilier	<p>S'approprier les règles d'une communication interpersonnelle positive et efficace et développer ses relations commerciales</p> <p>Connaître le cadre juridique de la profession notamment en matière de contrat et de responsabilité (civile et pénale)</p> <p>Etre en mesure à l'aide des ressources informatiques et numériques d'organiser son activité professionnelle et de la communiquer aux différents interlocuteurs.</p> <p>Évaluation en cours de formation - dossier de synthèse professionnelle - dossier professionnel (mémoire) - évaluation mise en situation pratique - évaluation dans le cadre d'un passage devant un jury professionnel</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24170 - Mettre en œuvre la dimension technique du métier de Diagnostiqueur Immobilier	<p>Réaliser la mission technique en appliquant les textes réglementaires et les règles de sécurité en vigueur</p> <p>Effectuer les diagnostics immobiliers</p> <p>Rédiger des rapports techniques en respectant les mentions réglementaires</p> <p>Évaluation en cours de formation - dossier de synthèse professionnelle - dossier professionnel (mémoire) - évaluation mise en situation pratique - évaluation dans le cadre d'un passage devant un jury professionnel</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	jury composé de responsable pédagogique du centre de formation, de professionnels, de formateur et de la présence d'au moins un certificateur

En contrat de professionnalisation	X		jury composé de responsable pédagogique du centre de formation, de professionnels, de formateur et de la présence d'au moins un certificateur
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		jury composé de responsable pédagogique du centre de formation, de professionnels, de formateur et de la présence d'au moins un certificateur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Diagnosticteur immobilier" avec effet au 03 mars 2008, jusqu'au 25 juillet 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 3 ans, au niveau III, sous l'intitulé "Diagnosticteur immobilier" avec effet au 25 juillet 2018, jusqu'au 18 décembre 2021.

Pour plus d'informations

Statistiques :

environ 110 candidats depuis 2008, dont une soixantaire depuis 2015, date d'obtention de la certification.

Autres sources d'information :

[site internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Greta Lille Métropole : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord (59) [mise en place possible de la formation sur l'ensemble du territoire national]

Greta Lille Métropole : CS 30099

26 Rue Henri Régnauld 59025 Lille CEDEX

TEL 0320746710

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Greta Lille Métropole : CS 30099

26 Rue Henri Régnauld 59025 Lille CEDEX

TEL 0320746710

La formation peut être réalisée, avec accord et suivi et validation par le certificateur, sur l'ensemble du territoire national

Historique de la certification :